

Dossier de candidature « Territoire éducatif E3D » - Niveau 2 = Territoire apprenant



Qu'est-ce qu'un territoire éducatif E3D ?

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label E3D collectif (exemples : un réseau d'écoles et son collège, un réseau collège(s) et lycée(s), un réseau d'éducation prioritaire, une circonscription ou bien encore un ensemble englobant un établissement agricole, un IME, etc).

Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés. La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats. Ainsi, le label reconnaît les démarches de développement durable qui mobilisent des équipes d'écoles ou d'établissements d'un territoire éducatif et qui facilitent la continuité et la progression pédagogiques. Il met en exergue la progressivité et la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité.

Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit enfin dans une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées. (Source : d'après la circulaire EDD du 24-9-2020)

L'attribution du label niveau 2 « Territoire apprenant » implique que :

- des **actions inter-écoles** ou **inter-degrés** sont mises en place en lien avec des **ODD** et en articulation avec les **enseignements**.
- un **diagnostic global** et des **recommandations** sont formalisés par les chefs d'établissements/ directeurs d'écoles et leurs comités d'EDD.
- la démarche fait l'objet de la création d'un **comité de l'EDD de territoire**.
- les **collectivités territoriales** concernées sont engagées.
- au moins **les 2/3 des structures** du territoire éducatif ont été labellisées de façon individuelle.
- le territoire éducatif a **déjà obtenu le label de niveau 1**.
- Au moins **une « action phare » commune** a été co-réalisée par les élèves des différentes structures au cours de l'année scolaire précédente.

A noter : Depuis l'obtention du premier niveau de label, il est possible qu'un territoire éducatif se soit élargi (= intégration d'une ou de plusieurs autres structures scolaires). Le label de niveau 2 sera alors être demandé pour l'ensemble des structures scolaires (y compris les nouvelles !) dans la mesure où toutes les conditions listées ci-dessus sont respectées et sur présentation d'un dossier complet (voir ci-dessous).

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION de niveau 2 = TERRITOIRE APPRENANT

I. Informations sur la/les personne(s) référente(s) du réseau :

NOM Prénom	Fonction	*Adresse mail *Téléphone	*Ecole/Etablissement *Ville	*Adresse mail de l'établissement/école

II. Constitution du comité de pilotage du réseau :

N°	Nom de la structure et adresse mail	Réfèrent EDD présent au COFIL et adresse mail	Démarche inscrite dans le projet d'établ./école <i>Oui/Non</i>	Structure déjà labellisée E3D ? <i>Si « oui », en quelle année et quel niveau atteint ?</i>	Partenaire(s) : <i>Collectivités ? Associations ? Autres ?</i>	Les acteurs dans l'établissement
1						
2						
3						
4						
..

S'il y a de nouvelles structures scolaires qui ont intégré le réseau éducatif E3D, indiquez les numéros :.....

III. Le diagnostic global :

Merci de joindre à votre dossier un **diagnostic commun EDD** établi par le COPIL des structures engagées dans la labellisation de territoire éducatif (**document obligatoire**).

Ce diagnostic a-t-il évolué depuis l'obtention du 1^{er} niveau de label de territoire éducatif E3D ?
(Oui/ Non. Donnez quelques explications)

.....

IV. Plan d'actions inter-degrés ou inter-écoles :

Les actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des **ODD** (rappelés ci-dessous) et en articulation avec les enseignements.



Important : Le comité de labellisation E3D sera particulièrement attentif à l'approche commune des réflexions (diagnostic) et actions. Le grand nombre actions n'est pas le critère le plus déterminant mais bien davantage la manifestation de réflexions et actions sur ce que l'on fait et/ou pourrait faire en commun ou au moins en cohérence au sein du territoire éducatif. On comprendra que certaines structures accomplissent d'autres actions dans le cadre de leur plan d'actions individuel (mais ces actions-là ne sont pas communes car ce serait trop compliqué, trop cher à une échelle partagée, inadapté à l'âge des élèves de certaines structures, autres raisons...).

Remplir le tableau « plan d'actions » ci-dessous :

Intitulé de l'action	Numéros des structures engagées ? (voire classes engagées)	ODD correspondant(s) ? (indiquer le(s) numéro(s))	Descriptions de l'action (merci de faire apparaître les rôles des élèves)	Lien avec les enseignements ? (préciser les disciplines éventuelles)
...

V. Description d'une action phare réalisée au sein du territoire éducatif en inter-degrés ou inter-écoles :

Merci de joindre à votre dossier un document présentant **une action phare** réalisée au sein des structures engagées dans la labellisation de territoire éducatif (**document obligatoire** -> sous forme de textes, photos, vidéos ou autres supports).

Votre document doit permettre au jury de bien voir l'interaction et/ou la complétude entre les différentes structures éducatives impliquées dans l'action décrite. Les élèves des différentes structures doivent être au cœur de cette action commune.